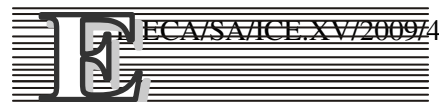




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr: GÉNÉRALE
E/ECA/SA/ICE.XV/2009/4
Date: 21 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Quinzième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts (CIE) pour l'Afrique australe**

**Augmenter la mobilisation des ressources internes : défis et possibilités pour l'Afrique
australe**
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

Résumé

L'Afrique australe est touchée de plein fouet par les effets néfastes de la tourmente économique mondiale en cours, et la forte baisse de la demande extérieure entraînant le ralentissement des exportations de la sous-région et ébranlant ses positions économiques extérieures jusque-là solides. Ces effets ont en outre pour principales conséquences une aggravation du chômage et une contraction des flux d'investissement et d'aide. Ce choc exogène est pourrait faire perdre à la sous-région les gains socioéconomiques notables qu'elle a réalisés ces dernières années.

Tout n'est pourtant pas perdu. L'Afrique australe regorge de ressources naturelles très variées qu'elle peut exploiter pour survivre à la tempête en cours, et à toute autre tempête économique à venir. En effet, c'est pour la sous-région le moment opportun de mener une réflexion sur la façon dont elle peut canaliser au mieux ses ressources régionales en faveur du développement. Pour ce faire, les pays concernés doivent nécessairement appliquer sans délai la multitude de lois nationales et de protocoles régionaux adoptés en vue d'une gestion saine de ressources telles que les eaux partagées, les ressources forestières, halieutiques, minières et humaines, au profit de la majorité des citoyens des pays de l'Afrique australe. Une exploitation plus saine des ressources naturelles devra également passer par la révision des contrats miniers signés avec les compagnies minières étrangères, afin qu'ils soient en cohérence avec les objectifs de réduction de la pauvreté. De plus, il conviendra de stimuler les activités des opérateurs locaux destinées à ajouter de la valeur aux produits agricoles de base et aux ressources minières, tout en engageant parallèlement une réforme des cadres institutionnel et politique en vue d'accroître la contribution que les citoyens pourrait apporter en sus des ressources de la sous-région, y compris par le biais des envois de fonds. Si ces actions sont menées avec détermination, elles ouvriront plus grandement la voie à l'atteinte des OMD et à la réalisation d'une intégration régionale plus profonde et bénéfique pour tous les pays.

Le CIE est appelé à donner son point de vue sur la manière dont l'Afrique australe peut utiliser au mieux toutes ses ressources (financières, naturelles et humaines) en tant que stratégie de renforcement, d'extension et d'accélération du développement de la sous-région. Le CIE doit en outre fournir des directives pratiques sur les rôles que les diverses parties prenantes nationales, sous-régionales, continentales et internationales peuvent jouer dans la mise en oeuvre de cette stratégie.



I. Introduction

1. La présente Note analyse le vaste potentiel dont dispose l'Afrique australe en matière de mobilisation de ressources financières en faveur de son développement, et en particulier pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Par rapport aux autres sous-régions, l'Afrique australe a jusqu'ici enregistré des résultats louables en matière de mobilisation de ses ressources propres en faveur du développement. Cependant, en raison de l'énormité de ses besoins, la sous-région se doit de redoubler d'efforts d'autant qu'elle dispose de ressources intérieures plus importantes pour réduire davantage sa dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. La Note soutient que la mobilisation des ressources extérieures, en particulier sous forme d'investissements étrangers directs (IED) et d'aide publique au développement (APD), doit être encouragée et accueillie favorablement ; cependant, ces ressources doivent venir en complément des ressources internes, et ne doivent pas se substituer à elles. En conséquence, la présente Note se départit des approches adoptées dans le passé en matière de mobilisation des ressources financières pour le développement, approches qui mettaient l'accent sur le rôle de la communauté des bailleurs de fonds dans la mobilisation des ressources nécessaires au développement de l'Afrique, notamment des initiatives telles que le Consensus de Monterrey, la Déclaration du sommet de Gleneagles et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La présente Note comporte des titres et des sous-titres.

II. Principales questions en matière de mobilisation des ressources

2. La région Afrique australe se compose essentiellement de pays à petites économies, l'Afrique du Sud constituant la plus grande unité économique qui contribue pour plus de 60% au PIB de la sous-région. Les niveaux de PIB moyen par habitant augmentent lentement, ce qui signifie que le rythme de réduction de la pauvreté sera également lent, au regard des estimations selon lesquelles 40% la population vit dans la pauvreté.

3. Il convient de reconnaître que depuis l'adoption des OMD, la région fait preuve d'une grande détermination en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie de ses populations, mais les gains socioéconomiques ont été jusqu'à présent modestes. À plus de la moitié du parcours avant 2015, date cible pour l'atteinte des OMD, la capacité de la sous-région d'atteindre ces objectifs est un sujet de préoccupation majeure. On s'interroge notamment avec inquiétude, sur la capacité de la région à combler le déficit en ressources financières nécessaires pour réduire les niveaux de pauvreté et atteindre les autres OMD. Les estimations des ressources financières idoines pour le développement varient ; cependant, tout le monde s'accorde à dire que la sous-région se doit de mobiliser des ressources beaucoup plus importantes qu'actuellement. Selon certaines estimations, le taux de croissance du PIB de la région doit être en moyenne de 7% par an, et les investissements doivent augmenter de 25% par an jusqu'à la date cible de 2015 pour que les OMD soient atteints. En termes monétaires, la région a besoin d'une injection de ressources annuelle de 445 milliards de dollars américains à 813 milliards de dollars américains jusqu'en 2015 pour qu'elle ait la moindre chance d'atteindre les OMD (Tableau 1).

4. Manifestement, au regard des taux de croissance actuels du PIB, seuls quelques pays seront en mesure d'atteindre le taux de croissance minimal du PIB qui est de 7%, et même dans ce cas, la capacité de ces pays à réaliser ce taux de croissance sur toute la période est sujette à caution. La capacité de la région d'atteindre ces objectifs est subordonnée à la capacité des pays de la région à redoubler d'efforts en matière de mobilisation de ressources pour combler le déficit en ressources constaté.

Tableau 1: Ressources additionnelles nécessaires pour que la SADC atteigne les OMD

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Besoins d'investissements OMD par habitant <i>Scénario de base en termes constants (\$EU)</i>	82	87	92	97	102	108	114	120
Besoins d'investissements OMD par habitant <i>Scénario supérieur en termes constants (\$EU)</i>	98	106	113	121	130	139	149	160
PIB de la SADC en termes courants (<i>milliards \$EU</i>)	445	485	529	576	628	685	746	813
Besoins d'investissements OMD par habitant <i>Scénario de base- en termes courants (\$EU)</i>	101	110	119	130	141	153	167	181
Besoins d'investissements OMD par habitant <i>Scénario supérieur-en termes courants (\$EU)</i>	121	134	147	163	180	198	219	242
Volume total des ressources nécessaires pour atteindre les OMD- <i>Scénario de base en termes courants (milliards\$ EU)</i>	24	27	30	34	37	41	46	51
Volume total des ressources nécessaires pour atteindre les OMD – <i>Scénario supérieur en termes courants (milliards\$ EU)</i>	29	33	37	42	47	53	60	68
Volume total des ressources nécessaires pour atteindre les OMD- <i>Scénario de base en termes courants (% du PIB)</i>	5,50	5,61	5,73	5,82	5,93	6,04	6,15	6,26
Volume total des ressources nécessaires pour atteindre les OMD- <i>Scénario supérieur en termes courants (% du PIB)</i>	6,59	6,82	7,06	7,30	7,54	7,80	8,07	8,35

Source: CEA, 2008

5. L'approche traditionnelle de la mobilisation des ressources pour le développement est basée essentiellement sur les financements extérieurs par le biais de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement étranger direct (IED), par opposition à la mobilisation interne de ressources, en raison de l'hypothèse selon laquelle la capacité de mobilisation des ressources internes est amoindrie par des contraintes internes difficiles à surmonter. En plus d'être inadéquats par rapport aux besoins de développement et d'être bien en deçà des promesses des bailleurs de fonds (Tableaux 2 et 3), il est aussi évident que l'APD et l'IED ont eux aussi leurs propres contraintes qui limitent leur contribution au panier de ressources pour le développement. L'aide publique au développement en tant que source viable de financement du développement est limitée par le fait qu'une partie plus importante de cette assistance est consacrée à l'aide humanitaire et à l'aide d'urgence et non pas au financement du développement. En outre, les flux de ressources sont eux-mêmes insuffisants compte tenu de l'incapacité des pays donateurs à respecter leurs engagements en matière d'assistance au développement. L'autre lacune de l'APD est perceptible en ce qu'elle se concentre généralement sur un nombre de pays plus réduit, en fonction de l'agenda géopolitique du pays donateur. Par ailleurs, on reproche à l'APD de réduire la marge de manoeuvre des pays récipiendaires en

matière de politiques, de perpétuer leur dépendance et de détourner l'attention de la nécessité de concevoir un système commercial international plus équitable qui serait, par rapport à l'aide, plus profitable à l'Afrique.

Tableau 2: Flux d'APD à la SADC

Pays	Aide publique au développement (\$EU)		Aide publique au développement nette (% de l'INB)	
	Avant Monterrey (1998- 2001)	Période après Monterrey (2002-2006)	Avant Monterrey (1998- 2001)	Période après Monterrey (2002-2006)
Angola	327	623	6	4
Botswana	57	46	1	1
RDC	170	2561	4	44
Lesotho	46	83	4	6
Madagascar	384	771	10	17
Malawi	433	493	25	26
Maurice	31	20	1	0
Mozambique	913	1442	25	30
Namibie	155	144	5	3
Afrique du sud	493	619	0	0
Swaziland	27	31	2	12
Tanzanie	1069	1550	12	14
Zambie	529	825	17	17
Zimbabwe	211	235	3	5
Total	4845	9443		

Source: Rapport économique sur l'Afrique 2008 de la CEA/UA

6. De même, l'IED en tant que source de financement du développement a des limites tant il est vrai que dans l'absolu et en ce qui concerne le PIB, il reste modeste dans la majorité des pays, et de plus, il se concentre généralement sur les pays riches en ressources où, en raison du caractère extractif des activités qu'il favorise, il n'a qu'un lien ténu avec le reste de l'économie du pays hôte. Aussi bien l'APD que l'IED comportent une lacune supplémentaire en ce sens qu'ils sont imprévisibles et entièrement subordonnés à la situation qui prévaut dans les pays développés. L'absence totale de contrôle sur cette source de financement rend les pays récipiendaires très vulnérables.

Tableau 3: Flux d'IED à la SADC

PAYS	Flux d'IED		
	2005	2006	2007
Angola	-1 304	-38	-1 500
Botswana	281	489	495
RDC	-76	-116	720
Lesotho	57	92	106
Madagascar	86	294	997
Malawi	27	30	55
Maurice	42	105	339
Mozambique	108	154	427
Namibie	348	387	697
Afrique du sud	6 644	-527	5 692
Swaziland	-50	36	37
Tanzanie	568	522	600
Zambie	357	616	984
Zimbabwe	103	40	69

Total	7191	2 084	11 218
-------	------	-------	--------

Source: Rapport mondial sur l'investissement, 2008

7. Ni l'APD, ni l'IED pris individuellement ou collectivement ne semblent générer suffisamment de ressources pour satisfaire les besoins de développement de la région (Tableaux 1, 2 et 3). Par conséquent, la présente Note s'articule essentiellement autour de la question du renforcement de la mobilisation des ressources internes de manière à ce que celles-ci deviennent une source importante de financement du développement et soient ainsi complétées par les ressources externes. La question relative à la capacité des pays de mobiliser localement ces ressources, en tenant compte du fait que l'Afrique a la plus faible capacité de mobilisation des ressources internes de tous les pays en développement du monde, apparaît comme un appel en faveur d'une révision en profondeur des attitudes qui sous-tendent les approches adoptées en matière de mobilisation des ressources, et ne constitue nullement une invitation à désespérer de la possibilité de réaliser cette mobilisation. L'attitude qui consiste à accorder la priorité aux sources extérieures de financement a été préjudiciable aux efforts engagés en matière de mobilisation des ressources internes comme en témoigne l'insuffisance de ressources aussi bien nationales que régionales consacrées à la mobilisation des ressources internes et l'absence de stratégies nationales et régionales bien définies en faveur de la promotion de cette mobilisation.

8. Pour garantir un succès considérable de la mobilisation des ressources internes, il convient de tenir compte de la situation qui prévaut au plan local et dans laquelle cette mobilisation s'effectue. La présente Note recense un large éventail de questions connexes qui ont une incidence sur la capacité de mobilisation de l'épargne et de l'investissement privés et publics intérieurs, sur le renforcement des capacités humaines, la réduction de la fuite des capitaux et sur la mise en place d'un système financier solide. Toutes ces actions alliées à l'existence d'un secteur public efficace et ayant l'obligation de rendre compte, à la transparence dans l'utilisation des ressources et à la primauté du droit sont de nature à créer un environnement favorable dans lequel la mobilisation des ressources peut être engagée avec succès dans la région.

III. Mobilisation de l'épargne et de l'investissement privés

9. L'épargne intérieure privée est l'une des sources potentiellement considérable de ressources internes. Traditionnellement, la région Afrique a les taux d'épargne les plus faibles du monde en développement (Tableaux 4 et 5). Le défi que doit relever la sous-région consiste donc à changer cette situation pour que l'Afrique australe dépasse ses taux d'épargne moyens actuels qui sont d'environ 16% du PIB pour réaliser des taux qui s'approchent de ceux de l'Asie de l'Est où l'accroissement de l'épargne a été l'un des moteurs du développement économique.

Tableau 4: Épargne intérieure de la SADC (en pourcentage du PIB)

PAYS	ANNÉE				
	2003	2004	2005	2006	2007
Angola	19,2	25,10	34,1	36,7	29,4
Botswana	50,7	49,80	47,4	44,2	43,2
RDC	5,0	8,50	2,2	3,0	6,9
Lesotho	-6,1	-11,8	-17,6	-13,8	-1,2
Madagascar	6,4	8,30	8,4	13,4	12,2
Malawi	-.0,12	-0,10	-0,13	-0,06	0,06
Maurice	24,7	22,0	16,5	15	14,4
Mozambique	10,1	8,50	5,9	11,3	11,0
Namibie	33,0	36,30	24,7	30,8	32,8
Afrique du sud	115,8	14,5	14,5	18,0	16,6
Swaziland	28,3	27,4	24,5	15,0	14
Tanzanie	14,5	13,6	11,7	10,5	10,6

Zambie	13,1	16,0	16,4	25,7	30,5
Zimbabwe	-21,1	-3,70	-6,7	8,4	17,1
Moyenne Zimbabwe exclu	16,5	16,8	14,5	16,1	16,1
Moyenne générale SADC	13,8	15,3	13,0	15,6	16,2

Source: CEA, 2007

10. Il est certes intrinsèquement difficile de modifier, à court et à moyen terme, des facteurs tels que les niveaux de revenus, le taux de croissance économique et la proportion des segments non productifs de la population totale qui, comme chacun le sait, ont une incidence sur la capacité d'épargne de la population. Parallèlement, on a pensé qu'on pouvait plus facilement agir sur la volonté de la population d'épargner que sur sa capacité d'épargne, en étudiant les rapports qu'entretient le secteur financier avec la population en matière de mobilisation de l'épargne.

Tableau 5: Investissement intérieur de la SADC (en pourcentage du PIB)

PAYS	ANNÉE				
	2003	2004	2005	2006	2007
Angola	12,7	9,1	8,1	15,0	1,7
Botswana	41,5	38,4	30,1	25,3	25,8
RDC	12,2	12,8	13,9	13,4	16,6
Lesotho	45,1	3,6	28,0	26,2	26,4
Madagascar	17,9	24,3	22,6	24,6	30,8
Malawi	10,8	14,4	13,7	15,7	1,63
Maurice	22,6	21,6	21,4	24,4	24,1
Mozambique	25,9	20,1	21,3	24,4	24,1
Namibie	29,0	25,2	28,3	29,4	31,9
Afrique du sud	15,9	16,2	1,6	20,3	20,4
Swaziland	23,6	22,7	22,9	17,3	16,9
Tanzanie	18,5	21,0	22,2	23,4	24,5
Zambie	25,6	23,0	22,5	22,6	25,0
Zimbabwe	-13,0	5,1	4,4	11,0	17,5
Moyenne Zimbabwe exclu	23,2	21,8	21,0	21,5	21,7
Moyenne générale SADC	20,6	20,6	19,9	20,7	21,4

Source: CEA, 2007

11. Les banques commerciales, qui ont une position dominante dans le secteur financier officiel, axent généralement leurs efforts de mobilisation de l'épargne sur un petit segment de la population dans le monde des affaires et des hautes personnalités qui sont en outre les principaux destinataires des investissements de leurs ressources financières, et n'accordent que peu d'intérêt aux pauvres des zones rurales et urbaines, aux femmes, et aux petites et moyennes entreprises qui, dans certains pays, représentent selon les estimations environ 80% de la population. En clair, une partie considérable de la richesse, en particulier les avoirs non monétaires, reste en marge du système financier officiel. L'incapacité des institutions financières officielles à mobiliser efficacement l'épargne et à l'allouer tout aussi efficacement tient à un certain nombre de facteurs qui sont notamment:

a) En matière de politiques, les banques commerciales ne s'efforcent pas, dans certains pays, à encourager les dépôts des populations rurales, des citoyens pauvres et d'autres segments de la population qui sont considérés comme disposant de peu de ressources financières.

b) Dans un certain nombre de pays, les banques commerciales ne disposent pas de réseau solide en zone rurale, ce qui rend l'accès aux banques difficile pour les clients.

c) Les procédures des banques commerciales sont parfois considérées comme trop complexes par les segments inexpérimentés de la population et aucune mesure n'est envisagée pour les simplifier.

d) Les banques commerciales ont généralement un nombre limité d'instruments et de produits financiers adaptés aux besoins de financement d'un petit segment de la population.

e) Les banques commerciales mettent l'accent sur les prêts à court terme et non pas sur l'emprunt à long terme.

f) Les taux de rémunération de l'épargne sont trop faibles alors que les taux d'intérêt appliqués pour les prêts sont trop élevés, ce qui décourage aussi bien l'épargne que l'emprunt.

g) Les frais prélevés par les banques commerciales pour les opérations bancaires sont trop élevés dans certains pays, ce qui ne milite pas en faveur des transactions bancaires.

h) Dans certains pays, les banques commerciales ne déploient pas d'efforts pour prêter aux petites et moyennes entreprises, aux populations et aux entreprises des zones rurales et au secteur informel. En conséquence, leur rôle d'intermédiaires se limite aux entreprises clientes et aux hautes personnalités.

12. Des institutions financières non bancaires et d'autres regroupements non formels et informels sont utilisés dans certains pays pour mobiliser les ressources et les affecter aux opérations de crédit. Cependant, les arrangements informels ne permettent pas souvent de convertir les ressources collectées en investissements productifs, et d'occuper convenablement la place des banques commerciales pour servir les segments de la population que ces banques ne veulent pas ou ne sont pas capables de servir. Ceci s'explique principalement par le fait que la majorité des institutions financières non bancaires telles que les établissements de microfinance ne disposent pas de capitaux suffisants, n'ont pas le personnel adéquat et ne sont pas, dans certains cas, régis par une réglementation.

13. Dans le but d'accroître la capacité des institutions financières à mobiliser des ressources avec plus d'efficacité et partant, à contribuer davantage au panier de ressources, l'application des mesures ci-après doit être envisagée :

a) Mettre en place des institutions financières solides et efficaces telles que les banques postales, communautaires et d'épargne, les établissements de micro-finance, les banques de développement, les établissements de capitaux à risque, les fonds de pension, les marchés de capitaux, les placements collectifs et les banques commerciales capables d'intervenir efficacement dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Un tel système financier plus solide permettra d'atténuer le besoin de compter sur l'intervention des banques commerciales dans les segments des marchés dont elles ne sont pas les meilleurs prestataires de services.

b) Assurer une meilleure coordination en établissant des liens stratégiques entre les différentes institutions financières, chacune y apportant ses atouts et son savoir-faire.

c) Elaborer des produits financiers adaptés aux besoins des divers segments de la population, avec pour finalité de les rendre plus aptes à jouer un rôle moteur dans l'effort de mobilisation des ressources.

d) Mettre en place des institutions de deuxième niveau qui servent de fournisseurs grossistes en matière de capitalisation et de refinancement d'autres intermédiaires financiers confrontés à des problèmes de capitalisation.

e) Revoir de façon globale le coût des services financiers, étant donné que le système actuel de fixation des prix des services financiers dissuade bon nombre de clients potentiels d'effectuer leurs transactions dans le secteur financier officiel.

f) Créer des agences de notation en tant que stratégie de réduction du risque et des coûts en matière d'emprunt.

g) Mettre en place des systèmes de caution pour étaler le risque de non remboursement du crédit.

IV. Mobilisation et utilisation des ressources internes par le biais du secteur public

14. La présente section reconnaît le rôle central des finances publiques dans l'amélioration du panier de ressources pour le développement. Elle analyse les rôles direct et indirect que le secteur public peut jouer pour promouvoir la mobilisation des ressources internes. S'agissant du rôle direct, la présente section examine comment la maximisation des revenus peut s'effectuer par le biais d'un régime fiscal efficace en matière de recouvrement de l'impôt, d'une réduction des fuites résultant de la fraude et de l'évasion fiscales et de la corruption, et par l'application par l'administration fiscale de règlements et de procédures qui ne soient pas de nature à décourager les opérateurs privés.

15. Les niveaux de recouvrement de l'impôt sont premièrement fonction de la capacité de la population de payer l'impôt. En conséquence, le PIB par habitant, les niveaux d'urbanisation, l'importance relative des secteurs minier, agricole et industriel dans l'économie, et le volume des échanges commerciaux du pays contribuent tous ensemble à dire quel impôt peut être augmenté. Toutefois, ces facteurs ne sont pas susceptibles de changer à court et à moyen terme. De ce fait, pour procéder aux ajustements qui pourraient entraîner une amélioration des niveaux d'imposition, il importe de mettre plutôt l'accent sur les questions d'ordre administratif, domaine dans lequel les possibilités d'atteindre des résultats positifs dans un délai relativement court sont meilleures. Mais ces facteurs ne sont pas susceptibles de changer à court ou à moyen terme. De ce fait, les questions abordées dans les quelques paragraphes qui suivent méritent qu'on s'y attarde.

IV.1 Efficacité de l'administration de l'impôt

16. Les niveaux d'efficacité de l'administration de l'impôt en Afrique australe sont un sujet de préoccupations spécifiques et générales. Il ressort d'une enquête menée par la CEA (2005) auprès des experts et des ménages sur les aspects de l'administration de l'impôt, que la majorité des personnes interrogées étaient d'avis que l'administration de l'impôt dans les pays de l'Afrique australe est inefficace.

IV.2 Un régime fiscal inéquitable

17. L'administration de l'impôt dans la sous-région est perçue comme étant très inéquitable. Cette situation s'explique par l'étranglement de l'assiette fiscale dans la plupart des pays, ce qui permet à l'administration fiscale d'identifier facilement les contribuables et à exercer sur eux une trop forte pression fiscale, en laissant de côté les opérateurs du secteur informel et les segments de la population difficiles à assujettir à l'impôt.

IV.3 Évasion fiscale, corruption et manque de transparence

18. L'évasion fiscale et la corruption sont considérées comme étant généralisées dans la sous-région et font partie des éléments qui sont à l'origine des fuites graves de ressources et qui sont de nature à porter atteinte à l'efficacité de l'ensemble du régime fiscal. Pourtant, la majorité des pays de la région (par exemple le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Zambie) ont manifestement pris des mesures pour procéder à la réforme de leurs institutions fiscales dans le but d'en assurer l'efficacité, tout en sanctionnant sévèrement, avec divers degrés de réussite, les cas de violation de la réglementation fiscale.

19. Dans le but d'atteindre de meilleurs résultats en matière de recouvrement de l'impôt compte tenu des difficultés énumérées ci-dessus, un certain nombre de mesures peuvent être envisagées, notamment :

a) L'élargissement de l'assiette fiscale pour accroître les recettes et renforcer l'équité : il faudra, pour ce faire, intégrer une partie substantielle des activités du secteur informel dans la fourchette d'imposition. Au cas où le coût du recouvrement de l'impôt dans le secteur informel est considéré comme étant trop élevé, l'administration fiscale peut envisager d'autres mesures, notamment en faisant une place plus large aux impôts indirects par rapport aux impôts directs.

b) La simplification et la rationalisation des régimes fiscaux, en supprimant les exonérations et les mesures discrétionnaires qui sont à l'origine des fuites en matière de recouvrement de l'impôt.

c) La prise en compte des groupes difficiles à assujettir à l'impôt tels que les professionnels établis à leur compte dont les revenus peuvent être élevés, mais qui sont en même temps difficiles à assujettir à l'impôt. Pour ces groupes, on devrait envisager l'introduction de l'impôt forfaitaire.

d) La lutte contre l'évasion fiscale et la corruption, par le renforcement des actions permettant de découvrir et de poursuivre les auteurs d'actes répréhensibles, et d'envoyer un message fort sur le caractère inacceptable de tels comportements. L'évasion fiscale pouvant se traduire par le transfert, par les entreprises, de ressources des pays qui en sont amplement dotés, vers les paradis fiscaux à l'étranger, l'évasion fiscale doit être combattue au niveau international par l'intermédiaire des organismes régionaux et nationaux, et peut nécessiter l'adoption de nouvelles lois et de protocoles régionaux pour que ce problème soit résolu.

e) La mise en place d'une structure de coordination régionale sur l'administration de l'impôt destinée à servir de cadre à l'harmonisation des pratiques fiscales et à l'échange d'expériences entre les différentes administrations. Des organisations internationales et régionales telles que la SADC et le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe doivent contribuer à la mise en place d'une telle structure.

20. Les dépenses publiques et la mobilisation des ressources et de l'investissement sont intimement liées. Des dépenses publiques efficaces peuvent stimuler l'activité du secteur privé grâce aux investissements dans les infrastructures, promouvoir l'épargne et l'investissement privé et réduire la pauvreté en finançant des projets de lutte contre la pauvreté. Tout aussi important est le rôle que l'État doit jouer pour que le cadre stratégique général et l'environnement économique national soient propices à la mobilisation des ressources.

21. Les gouvernements peuvent intervenir pour consolider et élargir un environnement propice à la mobilisation des ressources, en abordant diverses questions, notamment :

Les déficits budgétaires

22. La situation dans la sous-région est contrastée en matière de déficits budgétaires, en dépit d'une amélioration générale dans la majorité des pays. Le fait que la sous-région accuse collectivement un déficit signifie que pour la plupart des pays, on a enregistré une réduction des dépenses dans les secteurs de base comme la santé et l'éducation. Avec une moyenne des dépenses de santé et d'éducation qui, selon les estimations, se situe entre 3% et 4% du PIB, la région est bien en deçà des indicateurs de 20% pour l'éducation et 15% pour la santé qui sont requis pour l'atteinte des OMD. Bien plus, les déficits se sont traduits par une contraction des dépenses d'investissement au profit des dépenses de fonctionnement. La région doit donc faire face au défi qui consiste à trouver des ressources pour mettre fin à l'instabilité financière qui constitue un obstacle à l'investissement privé et à la formation du capital humain. En l'absence de flux considérables de ressources extérieures, la région doit trouver ces ressources localement en améliorant la mobilisation des ressources internes, un changement qui nécessite une amélioration de la situation financière actuelle.

23. Pour améliorer cette situation, un certain nombre de gouvernements de la région s'efforce de canaliser l'investissement en direction du secteur productif en adoptant le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Bien que l'incidence du CDMT n'ait pas encore été formellement établie, il est cependant évident que s'il est respecté, il pourrait servir de cadre général pour la mobilisation des ressources dans l'optique du développement et la réalisation des investissements adéquats.

L'inflation

24. Les taux d'inflation de la sous-région varient considérablement d'un pays à l'autre, les taux enregistrés dans certains pays se situant au-dessous de l'indicateur de 5% convenu, alors que ceux des autres se situent bien au-delà. En tant que région, le taux d'inflation est supérieur à la moyenne africaine, ce qui veut dire que l'inflation est un problème pour la région. Il convient donc de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la situation, notamment par la maîtrise de la masse monétaire et par des actions destinées à atténuer l'impact des futures hausses des cours du pétrole. Des taux d'inflation élevés sont un obstacle à la mobilisation des ressources internes en ce qu'ils découragent l'épargne et l'investissement.

La politique de change

25. En ce qui concerne la politique de change, la région est devenue de plus en plus ouverte comme en témoigne la convertibilité de la plupart des monnaies de la région. Le nombre de pays qui exercent un contrôle des changes strict a baissé considérablement, le Zimbabwe constituant une exception en raison de ses difficultés actuelles. Il s'agit d'une évolution positive parce qu'elle favorise les transferts de fonds dans la région et la rétention des ressources à l'intérieur de la région.

Gouvernance et stabilité politique

26. S'agissant de la gouvernance, en dépit des améliorations notables enregistrées dans l'ensemble, les problèmes liés à la transparence et à l'obligation de rendre compte, et les questions relatives à l'opinion selon laquelle dans la majorité des pays, l'action des pouvoirs publics échappe au contrôle des citoyens demeurent un sujet de préoccupation. La corruption et l'abus de pouvoir font également partie des problèmes qui méritent d'être résolus dans certains pays pour améliorer l'environnement de mobilisation de ressources. La bonne gouvernance est par conséquent un impératif si l'on veut améliorer l'environnement général de mobilisation des ressources. Il est cependant encourageant de noter que dans tous ces domaines, on observe un passage progressif de l'autocratie vers l'acceptation de sociétés plus ouvertes dans lesquelles les dirigeants sont soumis à l'obligation de rendre compte et d'adhérer au principe de probité.

27. En clair, une plus grande démocratisation de la sous-région et le recours aux élections pour résoudre les problèmes de succession à la tête des États ont conduit à une réduction du nombre de guerres et de l'instabilité politique. Cette situation a une incidence positive sur l'environnement de mobilisation des ressources.

V. Mobilisation des ressources locales par l'utilisation efficace des ressources naturelles

28. La présente section décrit brièvement les dotations en ressources naturelles de l'Afrique, en particulier de la sous-région d'Afrique australe, afin de mettre en exergue l'immensité de la richesse intrinsèque dont dispose la sous-région (Tableaux 6 et 7). Elle fait valoir que la sous-région, à l'instar du reste de l'Afrique sub-saharienne, peut amplement se permettre de canaliser les richesses minières en faveur du développement, comme en témoignent des exemples remarquables de pays (le Botswana notamment) qui ont évité la « malédiction des ressources naturelles ». Dans certains cas, les pays dotés d'importantes ressources (bien moins représentés en Afrique australe qu'ailleurs) ont en général enregistré, sur longue période, une plus faible croissance caractérisée par des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, un phénomène résumé sous l'appellation « paradoxe de la pauvreté » dans l'abondance. Les principales raisons de l'incapacité des pays aux ressources abondantes à utiliser efficacement leurs richesses minières pour promouvoir le développement tiennent aux facteurs suivants :

29. Premièrement, les incitations à l'investissement négociées par les sociétés minières dans le cadre d'Accords d'exploitation minière, et qui peuvent prendre la forme d'exonérations temporaires d'impôt, d'amortissement accéléré, de crédits d'impôt, de passation en charges courantes des coûts d'exploration et d'exploitation, d'exemptions de droits d'importation sur les biens d'équipement, de reports de pertes illimités, entre autres, entament sensiblement les revenus qui pourraient alimenter l'assiette fiscale du pays.

Tableau 6: Production et réserves africaines de minerais sélectionnés

Minerai	% africain de la production mondiale	Rang	% africain des réserves mondiales	Rang
Platinum	54	1	60	1
Or	21	1	42	1
Chrome	40	1	44	1
Manganèse	28	2	82	1
Vanadium	51	1	95	1
Cobalt	60	1155	1	
Diamant	78	1	88	1

Source: Enquête géologique américaine, 2006

30. Deuxièmement, les politiques minières formulées avec le concours des institutions multilatérales traduisent un penchant marqué pour le secteur privé comme dans les années 70, et

ne tiennent nullement compte des avantages dont pourrait bénéficier le pays fournisseur des ressources. Dans la situation d'accords de politiques préalables, la capacité du gouvernement de négocier un partenariat équitable est amoindrie et, en dernière analyse, le pays perd plus de ressources financières qu'il ne le faut. Dans certains cas, les accords mal conçus signés par les gouvernements font clairement apparaître que leurs propres négociateurs n'ont pas les capacités requises pour garantir à leurs pays un contrat équitable.

31. Troisièmement, les Accords d'exploitation minière peu favorables dénotent les intérêts étroits d'un groupe restreint de personnes qui tirent profit des accords parallèles passés avec les sociétés minières. L'hémorragie de ressources dans le cadre de ces accords résolument mal négociés se solde parfois, pour le pays, par de faibles rendements sur ses richesses.

32. Quatrièmement, un autre moyen de réduire les montants versés par les sociétés multinationales sous forme d'impôts à l'État, consiste à gonfler les coûts de production, minimiser les recettes provenant des ventes, assurer le service de prêts extérieurs fictifs ou surévalués, ou encore à procéder à toutes sortes de manipulations afin de réduire le revenu imposable. L'incapacité des pouvoirs publics à entreprendre des audits indépendants sur les recettes les prive de l'avantage de collecter des informations factuelles qui permettraient d'évaluer les impôts dus à l'État.

Tableau: Minerais et pays d'origine en Afrique australe

Minerai	Pays où ils se trouvent
Uranium	Namibie, Afrique du Sud
Or	Afrique du Sud, Tanzanie, Zimbabwe, RD Congo
Platinum	Afrique du Sud, Zimbabwe
Diamant	Botswana, Afrique du Sud, RD Congo, Angola, Namibie
Chrome	Afrique du Sud, Madagascar, Zimbabwe
Fer	Afrique du Sud, Zimbabwe
Phosphate	Afrique du Sud
Manganèse	Afrique du Sud, Namibie
Fluorite	Afrique du Sud
Cuivre	Zambie, R D Congo, Namibie, Afrique du Sud
Nickel	Botswana, Zimbabwe, Afrique du Sud, Zambie, Tanzanie
Zinc	Namibie, R D Congo., Zambie, Namibie

Source: Banque africaine de développement, 2007

33. Cinquièmement, dans la plupart des accords miniers, les sociétés n'ont ni l'obligation d'accepter les prises de participation des nationaux ni celle d'employer les locaux au niveau de la prise de décision. Ce qui signifie que toutes les décisions font peu de cas ou ignorent totalement les besoins du pays et qu'il est ainsi plus facile de dissimuler la manipulation d'informations financières là où elle s'opère.

34. Enfin, la nature des activités minières en Afrique australe fait qu'elles sont exclusivement confinées à l'exploitation primaire, avec très peu de plus-values.

35. Par conséquent, pour améliorer les perspectives de rétention d'une plus grande part des ressources générées par l'activité extractive minière, les pays devraient accélérer l'application des recommandations de la Grande Table sur la *Gestion efficace des ressources naturelles aux fins de la croissance et de la réduction de la pauvreté*. En 2007, la CEA et la BAD ont organisé cette conférence en vue de promouvoir un débat franc sur le rôle des ressources naturelles dans le développement et la réduction de la pauvreté en Afrique. Les participants se sont accordés et ont formulé des recommandations sur les stratégies qui permettraient de tirer pleinement profit des ressources naturelles sur le continent. La sous-région d'Afrique australe devrait accueillir

favorablement les conclusions de cette conférence et relever le défi de mettre en œuvre certaines d'entre elles, qui ont été adaptées au contexte de la sous-région, de la manière suivante:

a) Les gouvernements de la sous-région doivent s'approprier le processus d'exploitation de leurs propres ressources naturelles.

b) Il faudrait renforcer les mécanismes publics et les capacités institutionnelles en vue de maîtriser les questions liées à l'extraction minière, notamment l'aspect primordial de la négociation de contrats plus équitables.

c) L'État devrait s'attacher à élever au rang de priorités l'accroissement de la valeur ajoutée, le secteur aval et le renforcement de la contribution locale aux activités d'extraction des ressources naturelles.

d) Il convient de veiller à ce que les richesses naturelles soient investies dans la création de compétences en matière d'innovation économique et de capital social et physique comme l'infrastructure.

e) Les gouvernements de la région devraient intégrer la question de la gestion des ressources naturelles dans de plus larges initiatives de réduction de la pauvreté. Le Parlement et des commissions indépendantes auraient un droit de regard sur le processus. Ce qui permettrait de garantir la transparence et la probité du régime d'exploitation de ces ressources.

f) La CEA a entrepris de mettre en place un groupe international d'études chargé d'examiner les codes miniers en Afrique et de renforcer la capacité du continent de négocier des contrats d'extraction des ressources naturelles plus intéressants. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe devrait effectuer le suivi de cet engagement, en responsabilisant directement les gouvernements ou en collaborant avec les institutions compétentes de la SADC dans l'optique de créer des groupes spéciaux d'études au sein de la SADC.

g) La CEA a également été chargée de mettre sur pied un groupe d'apprentissage mutuel sur la gestion des ressources naturelles. Au nombre des missions spécifiques de ce groupe figureraient notamment la tenue de séminaires et d'ateliers, la compilation de compendiums des meilleures pratiques et politiques en matière de gestion des ressources destinés aux États africains. Au regard de l'ampleur des activités d'extraction des ressources dans la sous-région d'Afrique australe, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe devrait relever le défi que représente la mise en place de groupes d'apprentissage travaillant en coopération avec les organes compétents de la SADC.

h) Le Bureau sous-régional de la CEA devrait inciter les organes compétents de la SADC à coordonner, à l'échelle régionale, les efforts visant à réaliser l'inventaire complet des ressources naturelles de la région, et à établir une carte géologique exhaustive de la région de façon à améliorer la base de connaissances et d'informations mise à la disposition des gouvernements et qui s'avère cruciale dans la négociation des contrats d'extraction avec les sociétés multinationales.

36. Outre les recommandations de la Grande Table, la sous-région doit envisager d'autres mesures, notamment:

a) La mise en place d'un cadre de gestion des ressources naturelles qui intègre des politiques budgétaires fondées sur la promotion d'une exploitation durable des ressources et en garantit l'application et le respect.

b) L'intensification de la participation des nationaux, en encourageant les investissements dans des activités minières artisanales et en améliorant l'accès du secteur des petites entreprises aux activités extractives.

c) L'introduction de la transparence dans le système d'offre d'incitations aux sociétés d'extraction minière, en particulier les trêves fiscales, les exemptions de droits d'importation.

VI. Réduction des sorties de capitaux et amélioration des envois de fonds des travailleurs migrants

37. La présente section examine les diverses incidences négatives sur la sous-région des sorties de ressources financières sous forme de fuite de capitaux, de service de la dette et d'exode de capital humain. Elle met en lumière les causalités de ces phénomènes et passe en revue les interventions appropriées suivantes.

VI.1 Fuite de capitaux

38. La fuite des capitaux revêt la forme de fraudes et d'évasions fiscales perpétrées par les sociétés multinationales, de corruption et vol de fonds publics commis par des nationaux, d'investissements extraterritoriaux réalisés par des entreprises ou des individus et de rapatriement des profits et des redevances par les entreprises. Le phénomène de l'exode des capitaux est essentiellement alimenté par:

a) L'existence de mécanismes de gestion financière et d'application des textes peu performants, qui favorise l'hémorragie des ressources par le vol et la fraude fiscale.

b) L'instabilité politique qui présente un risque pour les propriétaires d'actifs locaux, et conduit à la recherche d'un pays plus sûr pour abriter ces avoirs.

c) La quête de meilleurs rendements sur l'investissement en dehors du pays.

d) La libéralisation financière qui a facilité l'externalisation des ressources financières.

e) La pénurie d'instruments financiers sur le marché local qui limite les possibilités d'investissements disponibles localement.

f) L'instabilité macroéconomique qui se traduit par des niveaux élevés d'inflation, des taux de change volatiles et des coûts d'emprunt substantiels.

g) Une taxation des investissements lourde et fantasque qui rend attrayante l'option d'investir dans des marchés exempts de ces taxes.

39. Le défi fondamental auquel se heurte la région est lié à la création d'un cadre économique et d'un système financier qui encouragent à la fois les particuliers et les entreprises à investir dans la sous-région. Le problème est d'arriver à structurer les incitations qui ont le potentiel de lutter contre la tendance à l'évasion des ressources financières.

40. La région devrait tout particulièrement insister sur l'établissement de la stabilité politique et financière afin de rassurer les investisseurs, par la garantie de la sécurité de leurs capitaux. Le renforcement des capacités à des fins de lutte contre l'évasion de ressources perpétrée par des contrevenants, exige une action concertée à l'échelle régionale. Le Bureau sous-régional de la

CEA en Afrique australe, en collaboration avec le secrétariat de la SADC, devrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de maîtrise des questions liées à la perte de capitaux sous forme de corruption, de fraude et d'évasion fiscales.

VI.2 Service de la dette extérieure

41. Le service de la dette est l'une des principales sources de sorties de ressources financières d'Afrique subsaharienne. C'est la conséquence directe de la situation d'endettement insoutenable dans laquelle se trouvent la plupart des États. Cependant, les diverses initiatives d'allègement de la dette ont permis à l'Afrique subsaharienne, notamment à la sous-région d'Afrique australe d'enregistrer des signes d'amélioration du ratio de viabilité de la dette. Les données de la dette et du service de la dette en pourcentage du PIB indiquent que la région améliore ses résultats face à ses obligations au titre de la dette.

42. Le défi essentiel qui se pose à la région est de veiller à ce que les pays évitent d'accumuler de nouveaux prêts insoutenables. La région doit porter un intérêt accru à l'adoption de structures de gouvernance qui garantissent au Parlement un droit de regard effectif sur la contraction de nouveaux emprunts.

VI.3 Fuite du capital humain

43. La perte, chaque année, de professionnels qualifiés au profit des pays industrialisés s'apparente à une fuite de capitaux en ce que les compétences productives que possèdent ces personnes désertent la sous-région. Les sorties de ressources financières, tout autant que l'exode du capital humain, a eu des effets néfastes sur les niveaux de croissance et de revenus des pays d'origine de ces professionnels. L'estimation de la valeur monétaire de la fuite des cerveaux africains s'avère complexe, mais il est clair que ce phénomène pèse d'un poids très lourd sur l'économie notamment par la perte de l'investissement fait par le pays dans l'éducation de l'émigrant, un éventuel ralentissement de la dynamique de développement économique imputable à une baisse de productivité, une diminution du taux de croissance du capital humain au sein de la population et une réduction des capacités d'utilisation des investissements étrangers directs (IED).

44. La sous-région peut relever le défi de l'exode du capital humain, par la conduite d'un certain nombre d'interventions qui sont notamment:

a) La formulation de stratégies visant le renforcement des capacités de formation et de rétention de la main d'œuvre qualifiée, qui permettrait à la région de suppléer aux compétences dont elle ne dispose plus.

b) La libre circulation des personnes dans la région en vue de faciliter les flux internes de travailleurs migrants.

c) La professionnalisation du secteur public afin de garantir l'attrait et l'accessibilité des services administratifs pour les professionnels.

d) Le renforcement de la collaboration sous-régionale entre professionnels, par la création de solides réseaux de spécialistes.

e) L'appui aux réseaux sous-régionaux de recherche et de formation qui constituent des instruments idoines pour la mutualisation et le partage des compétences régionales limitées.

f) Le rapatriement des professionnels de la Diaspora, en réexaminant le « Programme de réintégration des citoyens africains qualifiés » de la CEA et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en place de 1983 à 1999.

g) L'utilisation des professionnels de la Diaspora sans qu'ils aient à renoncer à la résidence et à leurs emplois dans leurs pays d'adoption.

h) Le recours aux Africains expatriés dans la mise en œuvre des programmes d'assistance technique.

VI.4 Transferts de fonds des travailleurs

45. Les transferts de fonds des Africains de l'étranger permettent d'inverser les effets dévastateurs généralement associés à la fuite des cerveaux du continent. Les estimations des transferts monétaires des pays développés vers l'Afrique varient. Il est cependant avéré que ces flux de capitaux peuvent largement contribuer à la base des ressources du continent.

a) Compte tenu de l'importance croissante des envois de fonds et des avantages manifestes qu'ils procurent à l'économie, la région doit relever le défi de, premièrement, augmenter le flux des envois financiers, et deuxièmement, d'utiliser ces ressources pour appuyer les investissements productifs. Les démarches qui devraient être examinées aux niveaux national et régional pour permettre aux pays de tirer pleinement avantage de ces flux de capitaux consistent, entre autres, à:

b) Augmenter les niveaux des envois de fonds vers la région conformément aux recommandations de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), qui appelle les pays à encourager leurs citoyens de la Diaspora à accroître leurs envois pour que cette ressource devienne substantielle en valeurs relatives et absolues.

c) Encourager les envois à travers les mécanismes financiers officiels pour multiplier les bénéfices pour le pays.

d) Mettre en place des mesures d'incitations destinées spécialement à canaliser les transferts de fonds dans des comptes d'épargne et des fonds d'investissement.

e) Créer des services de transferts de fonds au sein des communautés de migrants est une innovation qui pourrait faire l'objet d'un examen au niveau de la sous-région d'Afrique australe.

f) Formuler une cohérence des politiques nationales relative aux migrations et au développement économique.

VII. Perspectives d'avenir

47. La présente Note souligne la nécessité de créer un cadre de mise en œuvre efficace, aux niveaux national et régional, des diverses recommandations visant à augmenter la mobilisation des ressources. Elle soutient que les efforts de mobilisation des ressources ne peuvent être couronnés de succès que s'ils sont entrepris de manière ad hoc et structurée à l'échelle nationale. Elle préconise donc des actions à mener au plan national et recense en outre des activités dont la réussite serait mieux assurée dans le cadre d'un effort collectif de dimension régionale.

VII.1 Exigence d'interventions d'envergure à l'échelle nationale

1. Prioritarisation des sources de mobilisation interne des ressources

48. Les États membres devraient identifier les domaines dans lesquels ils pourraient engranger le maximum de bénéfices en matière de mobilisation des ressources, et établir des priorités à cet égard. Chaque pays de la sous-région doit réaliser une analyse détaillée de sa situation spécifique et, en se fondant sur cette analyse, établir des priorités dans le cadre d'une approche visant à générer davantage de revenus internes, par l'utilisation de différentes bases de ressources financières. Cette prioritarisation doit se faire dans l'optique de veiller à ce que les différentes sources de financement identifiées affichent une performance supérieure dans la production de ressources, en lien avec des types d'interventions appropriées. Cependant, il est évident que certaines d'entre elles produisent des résultats à plus court terme, en requérant moins de ressources du pays que d'autres.

2. Adoption d'une approche structurée en matière de mobilisation des ressources:

49. Pour accroître le succès des initiatives visant le renforcement de la mobilisation des ressources internes émanant des diverses sources analysées dans le rapport, il faudra veiller à ce que ces actions soient menées de manière ad hoc et structurée. Les États membres devraient tenter d'élaborer des objectifs de mobilisation des ressources sur une période déterminée. Fixer des objectifs de performance quant aux montants à recueillir d'une source spécifique, exerce des pressions sur le pays concerné pour qu'il formule et mette en œuvre des stratégies qui produiraient les résultats escomptés. Des engagements sans calendrier estimatif de la levée de ressources internes supplémentaires ne sont guère de nature à créer un environnement propice au déblocage des ressources indispensables pour que les efforts soient couronnés de succès.

3. Intégration de la mobilisation des ressources dans d'autres programmes nationaux

50. Les efforts de mobilisation des ressources devraient être reliés à d'autres programmes et instruments comme le budget de l'État. Une initiative sans coordination, indépendante des autres programmes gouvernementaux, court le risque d'être marginalisée et par conséquent de produire des résultats peu significatifs.

4. Attribution de la responsabilité de coordonner les efforts de mobilisation des ressources

51. Un ministère ou une structure administrative devrait, au niveau national, être chargé de coordonner les efforts de mobilisation des ressources, pour éviter que les interventions menées dans ce sens ne manquent de cohérence face à la diversité des organes publics qui n'abordent les questions que sous l'angle de leur tutelle sectorielle.

5. Promotion de la stabilité économique et politique.

52. Le renforcement durable de la stabilité économique et politique de même que la bonne gouvernance, sont des missions essentielles qui incombent aux gouvernements, et que ces derniers doivent régulièrement consolider afin de créer ou promouvoir un environnement propice à l'accélération de la mobilisation des ressources à l'échelon national.

VII.2 Exigence d'interventions d'envergure aux niveaux sous-régional et continental

53. Des organisations telles que la CEA et la SADC peuvent apporter un appui précieux aux pouvoirs publics, et leur permettre de renforcer leurs capacités en matière de mobilisation de ressources internes. Parmi les types d'appui que ces organisations peuvent fournir, on peut citer:

- a) L'appui à la formulation de politiques nationales pertinentes.
- b) L'appui au renforcement des capacités nationales. Il s'agit notamment d'améliorer la capacité de négocier de meilleurs contrats d'extraction minière, de détecter et de contrôler les pertes de revenus attribuables, entre autres, à la fraude ou à l'évasion fiscale.
- c) L'appui à la mise en place d'institutions sous-régionales indispensables pour coordonner les initiatives régionales de mobilisation des ressources.
- d) L'appui à la préparation de programmes de mobilisation des ressources aux niveaux national et régional.
- e) L'appui à la réforme et au renforcement du secteur financier dans la région qui devrait s'inscrire au rang de priorités nationales au regard du rôle particulier de la finance dans l'économie.
- f) L'appui aux politiques budgétaires et monétaires appropriées, aux structures de gouvernance et aux mécanismes institutionnels.

54. En conclusion, la sous-région peut sensiblement augmenter son panier de ressources aux fins du développement, en adoptant une approche formelle et structurée en matière de mobilisation des ressources internes. Cela signifiera d'abord d'évaluer le vaste potentiel jamais exploité auparavant et ensuite de faire naître, aux niveaux national et régional, la conviction que les États membres ont la capacité de transformer ce potentiel en ressources tangibles.

RÉFÉRENCES

- a) African Development Bank, *African Development Report 2007*, Tunisia
- b) UN Economic Commission for Africa (ECA) & African Union, 2008, *Economic Report on Africa, "Africa and the Monterrey Consensus: Tracking Performance and Progress"*, Addis Ababa. Available at: <http://www.uneca.org/era2008/>
- c) ECA and African Development Bank (ADB), 2007, **Big Table on "Managing Africa's Natural Resources for Growth and Poverty Reduction,"** Addis Ababa, February 1-2, 2007
- d) ECA, 2005, *African Governance Report*, Addis Ababa
- e) UN Conference on Trade and Development (UNCTAD), 2008, *World Investment Report: Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge*, New York and Geneva, July.
- f) United Nations Economic Commission for Africa (ECA), 2008, *Assessing Progress in Africa towards the Millennium Development Goals Report*, Addis Ababa.
- g) United Nations, 2002, *The Final Text of Agreements and Commitments*, International Conference on Financing for Development, Monterrey (Mexico), March 18-22. Available at: <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf>